

maître un travail prolongé lui sont plus prochains que les autres pauvres qui ne font rien pour lui. C'est pourquoi le maître qui est en situation de faire la charité doit l'exercer de préférence en faveur de ses ouvriers, en leur donnant largement par charité ce qu'il n'est pas du tout tenu de faire en justice, afin que le salaire ainsi accru par la charité soit moins insuffisant pour la sustentation de la famille de l'ouvrier. Tout cela, d'ailleurs, doit être dit au sens général et en forme de principe ; car dans la pratique on ne doit pas décider témérairement si le maître pêche ou non contre la charité.

Il pourra pécher aussi contre l'équité dont le propre est de rétribuer spontanément et non par obligation de justice. Ici nous n'entendons point parler de cette équité qui amène la gratitude par suite du bienfait reçu, car le travail de l'ouvrier n'est pas un bienfait, puisque, par le salaire, il est récompensé conformément à l'égalité de la chose ; mais du moment que le maître tire du travail de l'ouvrier beaucoup de bénéfice et d'avantage, quand en réalité il en tire, il est tenu par une certaine équité naturelle de le récompenser d'une certaine manière, par surrogation, mais il est clair que l'ouvrier n'a aucun droit à cette surrogation.

---

Lettre de l'abbé D. Gosselin

---

4 juin 1892.

*Mon cher Collaborateur,*

Après avoir passé près de deux jours à Saint-Boniface, j'en repars ce soir pour Prince-Albert, situé à 500 mille plus au nord-ouest.

J'ai été tout le temps l'hôte des Messieurs de l'Archevêché, qui m'ont accueilli avec la plus grande cordialité, et qui n'ont pas peu contribué à me rendre agréable le séjour que j'ai fait chez eux. Je dois, en particulier, exprimer ma reconnaissance à M. l'abbé Cloutier, un ancien québécois, qui a bien voulu me servir de cicerone. Grâce à lui, j'ai pu parcourir Winnipog dans toutes les directions, visiter ses principaux édifices, les endroits qui rappellent quelques souvenirs historiques, faire connaissance avec plusieurs de ses citoyens les plus distingués, et, entre-temps, acquérir une masse de renseignements.

M. Cloutier, bien qu'il n'en ait ni le titre ni les émoluments, est un véritable ministre de l'agriculture et de la colonisation. Il connaît sa province sur le bout de son doigt. Il suit et dirige depuis longtemps la plupart des groupes d'émigrés qui viennent s'établir